



## FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

### Année scolaire 202 /202

#### ENFANT

NOM..... PRENOM.....

Sexe : M  F  Né(e) le..... à .....

Adresse .....

.....

#### RESPONSABLES LEGAUX

	<b>Responsable légal 1</b> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Famille d'accueil	<b>Responsable légal 2</b> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Famille d'accueil
<b>NOM :</b>		
<b>Prénom :</b>		
<b>Adresse :</b>		
<b>Téléphone :</b>		
<b>Email :</b>		

LE BOULOU, le

Signatures du (des) représentant(s) légal(aux)

#### Cadre réservé à l'administration

La demande d'inscription ne sera validée, que sous réserve de la présentation obligatoire au service des inscriptions scolaires, de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille     Carnet de santé     Justificatif de domicile (facture EDF ou assurance habitation)  
 Si séparation ou divorce, jugement     Certificat de radiation de l'école d'origine, le cas échéant

#### DECISION DE LA MAIRIE

Inscription acceptée sur l'école  
 maternelle Jacques PREVERT  
 élémentaire La Suberaie

Fait à LE BOULOU, le  
Le Maire,

*Document à remettre avec le certificat d'inscription scolaire au Directeur (trice) de l'école pour l'admission de l'élève*

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire du BOULOU.  
Pour toute demande d'inscription, vous devez vous présenter à la mairie du BOULOU avec les documents suivants (**originaux + copies**) :

## LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR :

### 1 - L'inscription en mairie :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : électricité, gaz, assurance habitation  
*Si vous êtes hébergé, vous devez vous présenter accompagné de la personne qui vous héberge. Cette dernière devra être munie de sa carte d'identité et de sa dernière quittance d'électricité ou de gaz*
- Le carnet de vaccinations à jour
- En cas de divorce ou séparation, le jugement de divorce ou la décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.  
*Pour les parents séparés (sans jugement ou décision), un accord écrit de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant dans une école du BOULOU (joindre la photocopie de la pièce d'identité)*
- Le certificat de radiation de l'école où l'enfant était scolarisé, le cas échéant

**Le Maire délivre le certificat d'inscription scolaire.**

### 2 – L'admission à l'école :

- La fiche d'inscription et le certificat d'inscription délivrés par la mairie
- Le dossier complet délivré par la mairie

## Coordonnées écoles :

### **Ecole élémentaire La Suberaie**

Rue du 4 septembre

66160 LE BOULOU

Tel : 04.68.83.25.16

Directeur : M. Pierre Régnier

### **Ecole maternelle Jacques Prévert**

Rue Ronsard

66160 LE BOULOU

Tel : 04.68.83.31.59

Directrice : Mme Sonia Sanchez